



Accusé de réception en préfecture  
062-216200402-20250407-2025-51-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025

Numéro de l'acte	2025-51 DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

### QUESTION N°2025-51

**SUBVENTIONS :** ETOILE SPORTIVE ARQUOISE FOOTBALL - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Stéphane FINARD  
Adjoint aux sports

#### Le conseil municipal,

La Ville d'Arques alloue, chaque année, une subvention de fonctionnement à l'Association ETOILE SPORTIVE ARQUOISE FOOTBALL afin de lui permettre de remplir les missions suivantes :

- Organisation des tournois débutants, catégories jeunes et séniors.
- Fonctionnement de l'association : organisation de match (déplacement entraînement, etc...)
- Promotion de l'activité football auprès des jeunes de la commune et des communes voisines.

Aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, une collectivité territoriale ou un établissement public local qui attribue à un organisme de droit privé une subvention d'un montant annuel dépassant un seuil fixé par décret, doit conclure avec cet organisme une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention.

Le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 a fixé ce seuil à 23 000 €. Le Conseil Municipal ayant décidé, lors du vote du budget primitif 2025, l'attribution d'une subvention s'élevant à 35 000 € en faveur d'Etoile Sportive Arquoise Football, il conviendrait de conclure une convention avec cette Association.

Messieurs Stéphane FINARD, Thierry MERCIER, membres du conseil d'administration n'ont participé ni au débat ni au vote de cette question.

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de cette convention, jointe en annexe,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

#### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- |                      |    |
|----------------------|----|
| - Votes favorables   | 20 |
| - Votes défavorables | 0  |
| - Abstentions        | 0  |

Le secrétaire de séance,  
Thierry MERCIER



Fait à ARQUES  
Le 07 avril 2025

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL

Benoît ROUSSEL

Monsieur le Maire

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 09 AVRIL 2025 et publication ou  
notification le 09 AVRIL 2025



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

**Affiché le 08 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

**Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.**